

1) Conditions d'admissions

Être âgé de 3ans (*et scolarisé*), à 12 ans.

L'admission de l'enfant ne sera effective que sur présentation du dossier complet.

L'admission de l'enfant ne sera effective que sur présentation du dossier complet accompagné de son règlement.

2) Inscription et modalités de paiement et de remboursement

- Dossiers téléchargeables sur le site de la mairie : www.barbentane.fr/Centre de loisirs

- Inscription au service enfance Jeunesse de la Mairie de Barbentane

- lundi, mardi, jeudi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- mercredi : de 8h30 à 12h30
- vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Les inscriptions peuvent se faire à la journée.

Vous pouvez déposer votre dossier complet avec règlement dans la boîte aux lettres extérieure de la Mairie (à l'attention de Anne Gazeilles – service Enfance-jeunesse).

Paiement : Espèce, chèques vacances ou chèque à l'ordre du Trésor Public.

Le paiement s'effectue à l'inscription ; sur demande, une facture vous est fournie.

Remboursement : Une absence pour maladie **de plus de 2 jours** peut faire l'objet d'un remboursement, sur présentation d'un certificat médical et d'un RIB. Aucun remboursement ne sera fait suite à une annulation d'inscription après paiement (sans certificat médical).

3) Fréquence d'ouverture

Le centre de loisirs fonctionne en Accueil Collectif de Mineurs durant :

Les petites vacances de Toussaint (une semaine), d'hiver, de printemps et durant les cinq premières semaines des vacances d'été.

Un séjour d'été sera organisé (contactez le service enfance jeunesse au mois de Mars).

Accueil échelonné de 7h50 à 9h et départ échelonné de 17h à 18h.

Les jeunes peuvent quitter le centre seul à partir de 17h avec l'accord parental (à préciser sur l'inscription).

4) Transports trajet Rognonas/Barbentane

Durant toutes les vacances scolaires, une navette de ROGNONAS attend les enfants devant le Centre Culturel.

TRAJET : Départ 8h30 précises - Retour 17h45. Le trajet aller-retour est facturé 2€/enfant, à régler avec l'inscription (chèque à l'ordre du Trésor Public).

Les enfants sont placés sous la responsabilité du Centre de Loisirs dès leur prise en charge. Celle-ci cesse dès qu'ils quitteront le bus. Les animateurs qui accompagnent vos enfants seront présents à 8h15 le matin et jusqu'à 18h le soir.

En fonction du Quotient Familial	Tarif unique journalier
0-300	3.50€
301-600	5.60€
601-900	8.00€
901-1800	12€
Au-delà de 1800 ou non bénéficiaire	15€
Tarif extérieur Les agents des communes de Barbentane-Rognonas et Boulbon ne sont pas soumis à ce supplément tarifaire.	+ 5€ (par tranche ci-dessus)

5) Choix de la période et règlement :

Cette partie est remplie en collaboration avec le service selon les disponibilités. Le montant dû est calculé après vérification du Quotient familial

6) Les activités

Chaque début de semaine, le programme précis est remis aux familles par l'équipe d'animation. Nous demandons aux parents d'en prendre connaissance afin d'adapter les tenues et sacs des enfants. Nous recommandons à tous les enfants de porter des chaussures fermées, style baskets. Les tongs sont interdites.

7) Santé

Les parents sont priés de remplir la fiche sanitaire et de signaler à la direction du centre de loisirs les problèmes de santé (antécédents et actuels), de l'enfant.

Tout signe de maladie contagieuse peut présenter une éviction systématique du centre de loisirs et doit être impérativement signalé. Le retour de l'enfant devra être justifié par un certificat médical du médecin traitant. Les médicaments d'un traitement médical en cours peuvent être administrés aux enfants par le responsable de la santé du centre de loisirs, à la demande des parents, et **exclusivement sur présentation d'une ordonnance.**

8) Restauration

Les repas et goûters sont fournis par le centre de loisirs, hors prise en charge des PAI (allergies). Le menu est affiché à l'accueil du centre de loisirs (chez les 3/5 ans et chez les 6/10 ans) ; il est également consultable sur le site internet de la Mairie « Enfance Jeunesse » et Facebook « Li Cigaloun ». Les jours de sortie, un pique-nique est fourni aux enfants par le centre.

9) Engagements

Les enfants s'engagent à respecter les règles de vies établies avec les animateurs. Les animateurs s'engagent à participer à l'épanouissement et au bien-être des enfants.

L'exclusion temporaire du centre, solution extrême, peut être envisagée après consultation avec la famille, lorsque le comportement de l'enfant nuit à la sécurité physique ou morale de ses camarades et aucun remboursement ne pourra être demandé.

10) pièces à fournir

- Dossier d'inscription complété et signé
- Justificatif de domicile
- Photocopies des pages de santé concernant la vaccination
- Attestation allocation CAF
- Une photo récente (à coller sur la 1ere page du dossier)
- Attestation d'aisance aquatique pour les 8/12 ans sachant nager (si nous l'avons déjà, merci de le signaler).
- Attestation d'assurance « responsabilité civile »
- Paiement complet (chèque à l'ordre du Trésor Public)

Je, soussigné _____
responsable de l'enfant _____

atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du fonctionnement du centre de loisirs Li Cigaloun et m'engage à le respecter.

Fait le _____ à _____

Signature du responsable légal